

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Statut de l'artiste au Gabon : bientôt la prise des décrets d'application

F.S.L.
Libreville/Gabon

ADOPTÉ le 13 avril 2023 par le Sénat, puis, le 31 mai de cette même année, par l'Assemblée nationale, la loi 016/2 023 portant statut de l'artiste et de l'acteur culturel en République gabonaise s'impose désormais à tous. Sa promulgation en août dernier, puis sa publication récente au Journal officiel sont les garanties de la mise en application d'un texte de loi attendu depuis

longtemps par la communauté artistique.

Reste plus que les décrets d'application, plus que jamais attendus. "La phase la plus dure, difficile et longue a été celle du passage de cette loi au Parlement. Maintenant, la dernière petite étape qui reste, et qui ne prendra pas du temps, est celle de l'exécution. C'est celle-là que nous avons commencée pour que ces quelques décrets d'application soient mis en place le plus vite possible. Avec la Transition, nous n'avons plus

de temps. Il faudrait bien que nous nous y attelions. Je peux vous dire que d'ici peut-être la fin du mois, tous ces décrets d'application seront mis en place", explique Minko-Mi-Ndong-Nnang, secrétaire général du ministère en charge de la Culture.

Comme au Cameroun voisin où l'artiste, toutes disciplines confondues, est reconnue comme étant un travailleur à part entière, ou encore en Côte d'Ivoire, où ils bénéficient d'un statut juridique qui prévoit un salaire minimum, au Gabon également, les artistes pourront mieux vivre de leur art.

Ce texte de loi comportant 37 articles bien détaillés permettra, entre autres, d'octroyer aux créateurs des œuvres de l'esprit le droit à l'élaboration d'un contrat écrit à chacune de leurs prestations, l'accès



Photo: F.S.L.

Ce texte de loi permettra d'octroyer aux artistes le droit à l'élaboration d'un contrat écrit à chacune de leurs prestations.

à une rémunération, à un dédommagement en cas de rupture abusive d'un document contractuel, à l'établissement d'une carte professionnelle, etc. Pour Christian Hermance N'ngang Nome, acteur culturel et président du Fenasyca (Fédération nationale des

syndicats de la culture et des arts), il est temps également que les autres attentes du secteur culture et art, en termes de législation, voient le jour, notamment la loi sur la politique nationale en matière de culture, et la loi sur les droits d'auteur.

1 000 postes budgétaires à l'Éducation : les autres ministères doivent-ils attendre aussi leur tour ?



Photo: DR

Une phase de la distribution des bons de caisse au ministère de l'Éducation nationale.

S.A.M.
Libreville/Gabon

AVEC la remise effective mardi des bons de caisse pour le compte de la mise en solde de 1 000 postes budgétaires des enseignants en situation de présalaire, le temps est forcément aux félicitations. En près de 17 jours, le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) a trouvé une solution à un problème qui a donné des maux de tête aux ministres de l'Éducation nationale successifs. Le hic est que le bonheur actuel des enseignants pourrait faire des jaloux dans les autres ministères où la situation est identique. Et l'un des départements qui pourrait bien solliciter un regard bienveillant sur le quotidien de certains personnels serait la Santé.

"C'est vrai que beaucoup tirent le diable par la queue à cause de leur présalaire. Des médecins sont tout aussi concernés, ce qui est surprenant", a évoqué un agent. Des déclarations qui ne sont qu'un lointain écho de cette colère de sages-femmes, issues de la promotion 2019 de l'Université des sciences et de la santé (USS) d'Owendo, qui, en juin dernier, avaient déclenché un mouvement de grève. Parce que sans présalaire ni revenu mensuel depuis plus de deux années et faisant face au silence des politiques de l'époque.

Mais au-delà de la question des revenus, le gouvernement Raymond Ndong Sima devra se pencher sur plusieurs chantiers au niveau de chaque ministère (conditions de travail, amélioration des structures, etc.).

Social : les ex-agents de l'IEG en appellent aux nouvelles autorités

ENA
Libreville/Gabon

"M le président, nous avons utilisé tous les moyens légaux afin de rentrer en possession de nos droits, aujourd'hui nous nous tournons vers vous." C'est le cri de détresse des ex-agents de la société Impact Environnement Gabon (IEG) en direction des nouvelles autorités du pays.

Ils espèrent cette fois enfin voir le bout du tunnel, eux qui broient du noir depuis 2013, année où ils avaient été licenciés après plusieurs années passées dans cette entreprise de prestation de service dans le secteur pétrolier. Depuis lors, que n'ont-ils pas fait pour voir leur situation satisfaite ? " Pour espérer rentrer en possession de nos droits, nous nous sommes rendus auprès du gouverneur Boguikouma de l'Ogooué-Maritime (...) Par la suite, nous avons saisi l'Inspecteur spécial chargé du secteur pétrolier qui



Photo: AEN

Le collectif des ex-agents de la société Impact Environnement Gabon (IEG) à l'issue de leur déclaration à Libreville.

nous a presque floués par des manigances dilatoires", raconte un membre du Collectif de ces ex-agents de IEG.

Sans se décourager, et avec l'espoir d'avoir gain de cause, " nous nous sommes tournés du côté du tribunal de première instance de Mouila étant donné que les sites Addax sont situés dans la province de la Ngounié. Nous tenons à préciser que notre dossier se trouve actuellement au tribunal de Mouila qui jusque-là n'arrive pas à le vider."

Tout au long de cette démarche en direction des autorités, l'ex-

employeur n'aurait eu de cesse de les intimider et de leur balancer à la face : " Allez-vous plaindre où vous voulez, je ne vous paierai pas". Ce qui a fait monter la tension d'un cran.

Désormais, leur espoir réside dans les nouvelles autorités du pays : " Garant des institutions et de la paix sociale, nous venons vers vous, car vous donnerez une suite à ce litige qui n'a que trop duré", clament-ils.

En tout, ce sont 171 agents qui avaient été licenciés de cette société, certains sont décédés sans avoir touché leurs droits.